

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 31 JANVIER 2008

L'an deux mil huit, le jeudi trente et un janvier, à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle annexe à la mairie, sous la présidence de Monsieur RODIAC Jean Claude, Maire.

Etaient présents : Messieurs RODIAC Jean Claude, LE BARRON Gérard, PAQUET Jean Pierre, CHAPRON Gaëtan, MARET Philippe, LEROY Bernard, LALLOUET Patrick Madame CATTANEO Brigitte, Madame LE ROUX Sylviane

Etait absent : Monsieur DUREL Benoît

Procuration de Monsieur MONCEL Michel à Monsieur PAQUET Jean Pierre.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Mr Le Barron a été élu secrétaire de séance.

Modification de l'ordre du jour :

Avant l'ouverture de la séance, Mr le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- o Convention relative à l'entretien d'un ouvrage, entre la commune et le département, sur la RD 147 et 147A (aménagement d'un giratoire)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- o Accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Convention relative à l'entretien d'un ouvrage entre la Commune et le Département :

Vu la nécessité de signer une convention définissant les modalités d'entretien d'un ouvrage sur le domaine public départemental entre la commune et le département, le Conseil Municipal, après avoir pris lecture de la convention et après en avoir délibéré, décide :

- o D'autoriser le Maire à signer la convention.

Adhésion à l'association Evrecy/Orne/Odon Tourisme :

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des statuts de l'association « Evrecy Orne Odon Tourisme » et il propose d'adhérer à cette structure.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, décide :

- o D'adhérer à l'association « Evrecy Orne Odon Tourisme »
- o Autorise Mr le Maire à représenter la commune au sein de cette structure.

Réhabilitation de la station de traitement des eaux usées :

Le Conseil Municipal prend note du courrier du 07/12/07 de la Direction Régionale et Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, conforté par le courrier du 09 janvier dernier et lui rappelant l'urgence qu'il y a de mettre en conformité la station d'épuration communale avec les exigences réglementaires et environnementales.

Le Conseil Municipal a pris connaissance par ces courriers des décisions du Syndicat d'Assainissement de St André/Orne-St Martin de Fontenay-May/Orne de réhabiliter leur station existante et pour le Syndicat d'Assainissement de Fontenay le Marmion de relancer le dossier pour l'extension de leur station.

En conséquence, le Conseil Municipal, décide :

- o D'engager dès maintenant les démarches et études nécessaires permettant d'aboutir dans les meilleurs délais soit à la réhabilitation de la station existante soit à la réalisation d'une nouvelle station.
- o A cet effet, le Conseil Municipal décide de lancer sans attendre la consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'aboutir à un contrat de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station actuelle ou la réalisation d'une nouvelle station

Mr le Maire charge Mr Lallouet, adjoint, de contacter Mr Rivière de la DDRAF.

Projet du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Basse Vallée de l'Orne :

Mr Le Maire présente au Conseil Municipal le projet. Après examen, le Conseil Municipal n'émet pas d'observations particulières.

Prévisions des travaux 2008 :

La Commission Travaux qui se réunit le 14 février 2008 se prononcera sur les travaux à réaliser.

Questions diverses : néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Pour extrait :
En mairie, 04 février 2008

Le Maire,
J.C RODIAC